

Changements aux règlements des concours dotés de bourses d'études 2018-2019

En vigueur le 1^{er} octobre 2018

Essai littéraire et art oratoire

À compter du 1er octobre 2018, le concours est ouvert aux concurrents qui auront moins de 19 ans en date du 1er octobre de l'année Optimiste en cours (1^{er} octobre au 30 septembre) et qui ne sont pas inscrits comme étudiants dans un établissement d'études postsecondaires. Les districts et les clubs tiendront des concours mixtes.

Distribution des fonds pour le Concours d'art oratoire

La répartition suivante des bourses d'études du Concours d'art oratoire de district sera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2018.

Première place : 2 500 \$ deuxième place : 1 500 \$ troisième place : 1 000 \$

Règlements du concours, section III

2. Un concurrent n'est admissible ou ne peut participer qu'à un seul Concours d'art oratoire Optimiste durant une même année (du 1er octobre au 30 septembre). ~~Une fois qu'un concurrent a gagné une bourse d'études à l'échelon du district, le concurrent ne peut plus participer à un Concours d'art oratoire Optimiste dans les années subséquentes, à moins que le concurrent ait été sélectionné pour participer au Championnat mondial durant la même année où il a gagné le concours à l'échelon du district.~~ Une fois qu'un concurrent remporte la 1^{re} place à l'échelon du district et/ou participe à l'échelon de la région, il ne peut plus participer à un Concours d'art oratoire d'Optimist International dans les années subséquentes.

Championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International

Le Championnat mondial d'art oratoire d'Optimist International est une composante permanente du programme oratoire. Chaque gagnant de district a le droit de participer au Championnat mondial d'art oratoire et doit être présent aux emplacements désignés. Si le gagnant n'est pas en mesure de participer en étant présent aux emplacements désignés, le prochain gagnant disponible aura le droit de participer au Championnat mondial d'art oratoire.

Révision du pointage des Concours d'art oratoire et CCSM

1. Maintien – apparence et personnalité : ~~20~~ **10** points
2. Contenu du discours – fidélité au thème, contenu, logique et couleur : ~~35~~ **40** points
3. Prestance et présentation – timbre de voix, volume, prononciation, gestuelle, contact visuel, sincérité, intensité : 35 points
4. Qualité globale du discours – réaction suscitée, impressions laissées, attitude et effet produit : ~~10~~ **15** points

Pénalités des Concours d'art oratoire et CCSM :

1. Omission d'annoncer le thème officiel dans la première phrase – 3 points
2. Omission d'identifier les citations tirées de textes déjà publiés – ~~disqualification~~ **jusqu'à 10 points**
3. Utilisation d'accessoires, de costume, etc. — ~~disqualification~~ **10 points**
4. Pénalités relatives au temps – 1 point pour chaque tranche de 15 secondes au-dessus ou en dessous des limites officielles
5. Révélation d'identité – **jusqu'à 5 points** ~~ou une fraction de ce nombre selon le degré d'identification~~
6. Incapacité de terminer le discours – disqualification
7. **Recours à un souffleur - disqualification**